

PREFECTURE DE LA REGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Secrétariat général  
pour les Affaires Régionales

2, rue Jacquemars Giséle  
59039 LILLE CEDEX

LE PREFET,  
DE LA REGION NORD / PAS-DE-CALAIS

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE portant inscription sur  
l'inventaire supplémentaire des  
Monuments Historiques de  
**la cage de l'escalier d'honneur avec ses vitraux  
de l'hôtel de ville de  
Bruay-Labuissière (Pas-de-Calais)**

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques modifiée et complétée  
par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du  
18 mars 1924 modifié par le décret n° 61-428 du 18 avril 1961 ;

Vu le décret n° 82.390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des Préfets,  
Commissaires de la République de région ;

Vu le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les  
monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Vu le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets,  
Commissaires de la République de région une commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique  
et Ethnologique ;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique  
de la région Nord - Pas-de-Calais entendue en sa séance du 15 février 1993,

Considérant la nécessité de donner à l'édifice une mesure de protection pendant la  
durée de la procédure de classement (concernant uniquement les vitraux ) initiée sur la proposition de la  
CO.RE.P.H.A.E.,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la cage d'escalier conservant les verrières représentant des scènes  
du travail de la mine présente au point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art un intérêt suffisant pour en  
rendre désirable la préservation, comme témoignage artistique du patrimoine minier entre les deux guerres.,

#### ARRETE

**Article 1er** - Est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques la  
cage de l'escalier d'honneur, avec ses vitraux, de l'hôtel de ville de Bruay Labuissière, situé rue du commandant  
Lherminier, et inscrit au cadastre section AB, parcelle 466, d'une contenance de 6a 24ca et appartenant à la  
ville de Bruay-Labuissière depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

**Article 2** -Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée  
sans délai au Ministre de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit  
et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

**Article 3** -Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux  
propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

